

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 04 octobre 2005

N° 2005-14

Nombre de délégués en exercice :	20	L'an deux mil cinq, le 04 octobre 2005 à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	11	
Date de la convocation :	27 Septembre 2005	

Présents : MM. ANDRIEU, ASTRUC, CAMBON, DE MARSAC, GARRIGUES, MASSAT, MOUNIE, PLAGES, QUÉREILHAC, ROUCOLLE, STEIN.

Absents excusés : MM. COLLIN, DAGEN GUIRBAL, MOIGNARD, NONORGUES, ROGER, ROSET, SAUTEDE.

Assistaient à la séance : Mlle LAYMAJOUX (Conseil Général),
M. PELZER, représentant M. LARREY, Payeur Départemental,
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Personnel Syndical – création d'un poste d'adjoint administratif.

Le Président rappelle que dans le cadre de la dotation de la structure du Syndicat, le Comité Syndical a procédé, lors de sa réunion du 20 Février 2003, à la création d'un poste d'agent administratif.

Ce poste concerne plus particulièrement l'exécution de l'ensemble des tâches de secrétariat et de comptabilité et, de ce fait, le grade d'Adjoint Administratif apparaît plus en adéquation.

Le Président propose en conséquence de créer un poste d'adjoint administratif et, concernant le régime indemnitaire, d'appliquer le régime des indemnités définies par délibération du 1^{er} juillet 2003 pour le cadre d'emploi des agents administratifs.

*

**

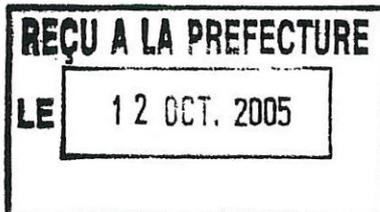
Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve les propositions du Président
- décide de créer un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs;
- fixe le régime indemnitaire applicable, en étendant à ce cadre d'emploi la nature des indemnités définie par délibération du 1^{er} juillet 2003 pour le cadre d'emploi des agents administratifs

Fait et délibéré
les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Jean CAMBON



ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE 12 OCT. 2005
ET DE SA PUBLICATION LE 12 OCT. 2005

Montauban, le 12 OCT. 2005
LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON